CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E192402** **VALABLE JUSQU'AU** **06/10/2024**

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/01/2021

Forme juridique : SASU

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC
Siret : 892 907 510 00010
Code NACE : 4333Z
Numéro caisse de congés payés : 5042732-001
Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 22084260916

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 22084260916

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Raison sociale : HERIVEAU CARRELAGE

ZA
8 RUE DE L'HERMITAGE
53220 LARCHAMP

Téléphone : 02 43 05 64 18 **Fax :** 02 43 05 62 41
Portable :
Responsabilité légale :
HERIVEAU FABIEN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : fabien.heriveau@orange.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 465 225 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	3	22/06/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.